



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 26

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah MICHON, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D31032025_25 : Convention cadre Petites Villes de Demain – Avenant n°2

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 16 avril 2021,
Vu la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » signée le 29 septembre 2022,
Vu l'avenant 1 à la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » signé le 29 juin 2023,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est lauréate du programme « Petites Villes de Demain » depuis le 16 avril 2021, date de signature de la convention d'adhésion.

La convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » déclinant la stratégie de développement de la commune a été signée le 29 septembre 2022.

Un avenant 1 a été formalisé le 29 juin 2023 afin de mettre en conformité la convention cadre « Petites Villes de Demain » avec la convention « Opération de Revitalisation du Territoire » actée également le 29 juin 2023.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 de ladite convention « Petites Villes de Demain » pour prendre acte du repositionnement de la cheffe de projet au sein de la commune des Achards.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant 2 à la convention « Petites Villes de Demain » (ci-annexé) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/04/2025
Au registre